

La construction du pouvoir royal par Charles VII

Doc.1 : Gros de Roi, monnaie en argent de Charles VII le victorieux (1447-1455)



Karolus dei gra(cia) rex francorum
Charles par la grâce de Dieu Roi de France

Charles VII après sa victoire contre les Anglais lors de la guerre de Cent ans, frappe une monnaie en argent portant son nom. Il interdit à d'autres ateliers de frapper cette monnaie.

<http://guerre-de-cent-ans.wifeo.com/monnaies.php>

http://en.numista.com/catalogue/photos/france_royaume/g96.jpg

Doc.2 : Une armée et des impôts réguliers votés par les Etats généraux de 1439.

Le conseil du roi s'était peu à peu rempli d'hommes du premier mérite : à côté du connétable¹ de Richemont et [...] et au dessus d'eux, Jacques Cœur, qui gouvernait admirablement les finances royales. [...] Pour la première fois, le gouvernement se montrait sage et honnête. [...]

C'est au milieu de cette renaissance des forces sociales que se réunirent à Orléans les députés des Etats-Généraux. Depuis les Etats du roi Jean, on n'avait pas vu une si nombreuse assemblée. [...] Les députés des trois ordres² et de tous les bailliages³ et pays du royaume étaient réunis en très grande multitude. [...]

Charles VII venait d'établir l'unité de l'armée : il restait à établir l'unité de l'impôt. On venait de priver les seigneurs du droit de lever des troupes : on allait leur interdire le droit de lever des impôts. [...]

Nous devons rappeler les termes de l'ordonnance⁴ [...] : « le roi défend à tous seigneurs, barons, capitaines et autres officiers que dorénavant ils ne mettent *aucune creüe, ne outre et par-dessus*⁵ la taille du roy, sous quelque cause ou couleur que ce soit, et sur peine de confiscation de corps et de biens, et spécialement de la seigneurie où ladite creüe et par-dessus aura été mise sur ladite taille. »

Georges Picot, *Histoire des Etats généraux : considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614*, T.1, p.330-334, Mégariotis reprints, Genève, 1872.

1. Connétable : chef des armées
2. Ordres : triple division de la société. Il ya le Clergé, les Nobles et le Tiers-Etat (paysans). Ils ont des droits différents.
3. Baillages : le territoire dirigé par le bailli, haut personnage responsable de la justice.
4. Ordonnance : texte officiel du Roi équivalent à une loi.
5. Aucune creüe, ne outre et par-dessus : aucune augmentation, ni au-delà, ni en plus.

1. Doc.1 : Quels éléments montrent qu'il s'agit d'une monnaie du roi ? en quel métal est-elle frappée ?
2. Doc.1 : Pourquoi cette monnaie est-elle un symbole du pouvoir royal ?
3. Doc.2 : Qui est convoqué dans les Etats généraux ?
4. Doc.2 : Que demande le roi aux représentants des villes ? Pourquoi ?

la construction du pouvoir royal par Charles VII

Doc.1 : Gros de Roi, monnaie en argent de Charles VII le victorieux (1447-1455)



Karolus dei gra(cia) rex francorum
Charles par la grâce de Dieu Roi de France

<http://guerre-de-cent-ans.wifeo.com/monnaies.php>

http://en.numista.com/catalogue/photos/france_royaume/g96.jpg

Charles VII après sa victoire contre les Anglais lors de la guerre de Cent ans, frappe une monnaie en argent portant son nom. Il interdit à d'autres ateliers de frapper cette monnaie.

Doc.2 : Une armée et des impôts réguliers votés par les Etats généraux de 1439.

Le conseil du roi s'était peu à peu rempli d'hommes du premier mérite : à côté du connétable¹ de Richemont et [...] et au dessus d'eux, Jacques Cœur, qui gouvernait admirablement les finances royales. [...] Pour la première fois, le gouvernement se montrait sage et honnête. [...]

C'est au milieu de cette renaissance des forces sociales que se réunirent à Orléans les députés des Etats-Généraux. Depuis les Etats du roi Jean, on n'avait pas vu une si nombreuse assemblée.[...] Les députés des trois ordres² et de tous les bailliages³ et pays du royaume étaient réunis en très grande multitude. [...]

Charles VII venait d'établir l'unité de l'armée : il restait à établir l'unité de l'impôt. On venait de priver les seigneurs du droit de lever des troupes : on allait leur interdire le droit de lever des impôts. [...]

Nous devons rappeler les termes de l'ordonnance⁴ [...]: « le roi défend à tous seigneurs, barons, capitaines et autres officiers que dorénavant ils ne mettent *aucune creüe, ne outre et par-dessus*⁵ la taille du roy, sous quelque cause ou couleur que ce soit, et sur peine de confiscation de corps et de biens, et spécialement de la seigneurie où ladite creüe et par-dessus aura été mise sur ladite taille. »

Georges Picot, *Histoire des Etats généraux : considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614*, T.1, p.330-334, Mégariotis reprints, Genève, 1872.

1. Connétable : chef des armées
2. Ordres : triple division de la société. Il ya le Clergé, les Nobles et le Tiers-Etat (paysans). Ils ont des droits différents.
3. Baillages : le territoire dirigé par le bailli, haut personnage responsable de la justice.
4. Ordonnance : texte officiel du Roi équivalent à une loi.
5. Aucune creüe, ne outre et par-dessus : aucune augmentation, ni au-delà, ni en plus.

1. Doc.1 : Quels éléments montrent qu'il s'agit d'une monnaie du roi ? en quel métal est-elle frappée ?
2. Doc.1 : Pourquoi cette monnaie est-elle un symbole du pouvoir royal ?
3. Doc.2 : Qui est convoqué dans les Etats généraux ?
4. Doc.2 : Que demande le roi aux représentants des villes ? Pourquoi ?